

**Groupe de coopération en matière de lutte  
contre l'abus et le trafic des stupéfiants**

P-PG (2017) 9 final  
29 octobre 2018

**Déclaration du Groupe Pompidou sur les coûts et les conséquences  
des politiques de contrôle des drogues**

1. *Il existe un vaste consensus sur le fait que l'objectif global des politiques en matière de drogues est de promouvoir la santé et le bien-être de l'humanité et de diminuer les problèmes individuels, socio-économiques, de santé publique et de sécurité résultant des stupéfiants et des substances psychotropes grâce à la prévention et au traitement, ainsi que de réduire la culture, la production, la fabrication et le trafic illicites. La conception et le contenu concrets des politiques nationales en matière de drogues varient en fonction des différences dans la nature des problèmes nationaux liés aux drogues et des ressources disponibles, mais également en fonction des approches différentes dans les réponses aux problèmes liés aux drogues.*
2. *Toutes les politiques, quel que soit leur but ou leur intention, engendrent des coûts sous la forme de dépenses publiques et peuvent engendrer des effets non souhaités ou intentionnels, qui ne sont pas pour autant imprévisibles et peuvent être anticipés. La disponibilité limitée des données peut rendre difficile l'analyse des dépenses publiques liées aux drogues. De nombreux pays ne disposent pas de budgets distincts pour les dépenses liées aux drogues, car celles-ci sont incluses dans des catégories budgétaires plus larges.*

*Une amélioration des estimations des dépenses publiques, de l'information et de la sensibilisation pourrait aider les responsables politiques à planifier les interventions pertinentes et à allouer les fonds nécessaires aux autorités chargées de la mise en œuvre des politiques.*

**Estimation des coûts des politiques antidrogues**

3. Les estimations des dépenses publiques sont importantes pour évaluer si les résultats attendus ou désirés de la politique en question sont effectivement reflétés dans la pratique, et elles constituent un outil nécessaire pour effectuer des évaluations rigoureuses des politiques. Les études sur les dépenses publiques devraient inclure toutes les activités et approches politiques appropriées et peuvent être particulièrement pertinentes en temps d'austérité.
4. Des estimations des dépenses affectées en matière de demande et d'offre peuvent permettre des comparaisons entre pays.
5. Une évaluation rigoureuse des dépenses des politiques en matière de drogues contribuera également à améliorer la transparence et la responsabilité des institutions publiques.
6. Jusqu'à présent, les estimations des dépenses publiques dans ce domaine sont peu nombreuses et les données disponibles sont limitées. Les estimations ont été pour la plupart produites au niveau national sur la base de définitions variables, sans méthodologie commune ni données comparables. Il existe également une incertitude quant aux modèles économiques les plus appropriés à utiliser. Ces facteurs constituent des obstacles à une application plus large de l'évaluation des politiques et de l'analyse coût-efficacité sur le terrain.

### Conséquences des politiques en matière de drogues

7. L'ensemble des conséquences prévisibles devraient être prises en considération au moment de prendre des décisions politiques, afin que des effets non-souhaités puissent dans la mesure du possible être évités.
8. Certaines de ces conséquences concernent la santé et peuvent avoir des effets directs sur la morbidité et la mortalité ou bien affecter la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des services de santé. Elles peuvent toucher des groupes de non-usagers de drogues, comme les patients ayant besoin de médicaments antidouleur ou de soins palliatifs, en raison d'un accès restreint aux médicaments adéquats. Des effets économiques et sociaux existent également.
9. Le principe de réaction proportionnée aux infractions liées aux drogues tend de plus en plus à s'imposer et figure dans plusieurs documents d'orientation importants tels que le rapport des Nations Unies intitulé « *Report of the International Narcotics Control Board for 2016* ». De nombreux intervenants européens n'ont cessé de proposer et favoriser des alternatives aux peines coercitives. Le récent Plan d'action antidrogue de l'UE pour la période 2017-2020 appelle explicitement au recours à des peines alternatives pour les délinquants toxicomanes. Des réactions proportionnées et un recours accru aux sanctions alternatives peuvent garantir la légitimité des politiques de contrôle des drogues et le soutien continu à celles-ci.
10. La politique de contrôle des drogues et les droits de l'homme sont liés. En vertu des conventions du Conseil de l'Europe et des Nations Unies, il incombe aux États de protéger et de promouvoir les droits et libertés fondamentaux, en particulier le droit à la vie et à la dignité humaine, le droit à la protection de la santé et à un accès équitable à des services de soins de santé de bonne qualité, l'interdiction de toute discrimination, ainsi que le droit des enfants d'être protégés contre les drogues et les substances psychoactives. Les États membres doivent veiller à ce que les politiques en matière de drogues respectent ces conventions.

### Propositions d'action

11. Afin d'aider les États membres à évaluer les coûts et les conséquences des politiques en matière de drogues, les Correspondants permanents proposent ce qui suit :
  - i. Améliorer les méthodes d'estimation par de nouveaux développements méthodologiques, convenir des bonnes pratiques et rechercher des données fiables, comparables, réparties par sexe et par âge, qui permettent de mieux évaluer les dépenses publiques en matière de drogues et l'impact de l'ensemble des actions en cours dans chaque pays. L'élaboration de lignes directrices pour la collecte de données et la modélisation économique des évaluations pourrait être envisagée.
  - ii. Classifier les dépenses publiques en fonction de l'objet auquel elles sont destinées en utilisant un système de classification cohérent, comme la Classification internationale des fonctions des administrations publiques (CFAP).
  - iii. Favoriser la coopération internationale dans le but de faciliter les améliorations nécessaires en soutenant la mise en réseau d'experts et la coopération entre les institutions compétentes, en particulier le Groupe Pompidou et l'OEDT, afin de mettre au point des outils d'orientation et d'évaluation pratiques à l'intention des décideurs politiques.
  - iv. Encourager les États membres à prendre en compte l'ensemble des conséquences possibles des politiques de drogue lors de l'élaboration de stratégies antidrogues.
  - v. Améliorer les systèmes d'échange d'informations entre pays sur les évolutions les plus récentes et sur la manière appropriée d'y répondre dans la pratique.

